



**Championnat « Plus de 16 ans » - 1^{ère} Division Territoriale Masculine
Secteur 83 (Ex PETM)**

Ce règlement annule et remplace celui du 21 août 2018

CLUBS ENGAGES

Constitution de deux poules :

Poule A : HB BORMES LE LAVANDOU 1 – HBC BRIGNOLAIS – HBC ST MAXIMIN – ENT CUERS
PIERREFEU HB – HB CANTON DE FAYENCE – AMSL FREJUS.

Poule B : HB VAL D'ARGENS – BEAUSSET CASTELLET VAR HB – COUDON GAPEAU HB – SANARY HB –
HBC DU LUC EN PROVENCE – US CRAUROISE HB – HB BORMES LE LAVANDOU 2 – LA VALETTE HB

FORMULE

Compétition ouverte aux joueurs **nés en 2001 et avant**.

Poule A sur 10 dates en match aller/retour

Poule B sur 14 dates en match aller/retour

Accession en Honneur Territoire Masc, les 4 premiers de chaque poule seront qualifiés pour
l'accession en HTM (phase sur 6 journées – début le 30/31 mars 2019)

Les résultats acquis en 1^{ère} phase seront maintenus.

REGLEMENTS

Ceux de la FFHB.

NB : Tous les joueurs doivent être **qualifiés lors des rencontres**.

Arbitrage : géré par la CDA

- Taille des ballons : n° 3 (58/60)
- Durée des matchs : 2 x 30' avec 10' de pause
- 3 temps mort par équipe et par match (1mn)
- Exclusion : 2'
- Modalités et Classements : article 6 des règlements généraux des compétitions de la Ligue PACA.

NOTA :

1 – Un club engageant 2 équipes dans la même compétition doit fournir à la CTOC 83 la liste de 7 joueurs qui ne pourront évoluer qu'en équipe 1 (sous-entendu la plus performante). Ce « sept majeur » doit parvenir au Comité du Var **avant le début du championnat**. La CTOC 83 se réserve le droit de modifier cette liste à l'issue de la 3^e journée de la compétition s'il n'y a pas concordance avec la liste déposée. SANCTION : match perdu par pénalité.

2 – Toutes demandes de report de rencontre (dans Gest'hand), doivent être effectuées dans les règles. Aucun accord téléphonique ne sera toléré. Privilégiez les inversions avant les reports.

3 – En cas de match reporté, voir règlement FFHB art 94.1 et 94.2.

4 – Feuilles de match électronique : la rubrique « responsable de salle et de l'espace de compétition » doit être correctement remplie (inscription d'une personne majeure, licenciée et présente dans la salle). Cette personne doit également porter un signe distinctif.

5 – Après accord des deux clubs, les rencontres peuvent se dérouler en semaine.

La « CTOC 83 » se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**Pour la Commission
Président CTOC 83**

